

**ÉVALUATION DES  
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES  
DE LA PÊCHE  
AU RÉSERVOIR KIPAWA**

**DIRECTION DE LA GESTION DE LA FAUNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
SECTEUR DE LA FAUNE ET DES PARCS**

par

Ambroise Lycke

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Rouyn-Noranda, mars 2015

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue  
Secteur de la faune et des parcs

**ÉVALUATION DES  
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES  
DE LA PÊCHE  
AU RÉSERVOIR KIPAWA**

par

Ambroise Lycke

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Rouyn-Noranda, mars 2015

Référence à citer :

---

LYCKE, A. 2015. Évaluation des retombées économiques de la pêche au réservoir Kipawa. Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, Secteur de la faune et des parcs, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Rouyn-Noranda, 10 p.

---

Dépôt légal en processus

## INTRODUCTION

Le réservoir Kipawa est situé au sud-ouest du Témiscamingue et est composé de plusieurs lacs dont les principaux sont : Kipawa, Hunter, Grindstone, Audouin et McLachlin. D'une superficie de 29 196 ha, le réservoir Kipawa représente un attrait de pêche important en Abitibi-Témiscamingue avec en moyenne 35 000 jours-pêcheurs par année. Près de la moitié des pêcheurs fréquentant le réservoir Kipawa séjournent dans l'une des 20 pourvoiries qui constituent un moteur économique non négligeable dans la région. Le doré jaune (*Sander vitreus*) et le touladi (*Salvelinus namaycush*) sont les deux principales espèces recherchées par les pêcheurs sportifs du réservoir.

Considérant l'effondrement de la population de touladi au réservoir Kipawa, des efforts importants sont investis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les acteurs du milieu afin de restaurer cette dernière (restriction de pêche, ensemencement, modulation du marnage, etc.). Dans ce contexte, il s'avère particulièrement pertinent d'évaluer les retombées économiques générées par les activités de pêche au réservoir Kipawa.

Plus spécifiquement, cinq paramètres économiques peuvent être évalués selon les données disponibles, soit l'importance relative de la pêche au réservoir Kipawa par rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, les dépenses annuelles totales effectuées par les pêcheurs québécois qui fréquentent le réservoir Kipawa, le produit intérieur brut (PIB) généré en Abitibi-Témiscamingue par la pêche au réservoir Kipawa, les revenus fiscaux pour le gouvernement et les revenus des activités de pêche pour les pourvoyeurs du réservoir.

## **1. IMPORTANCE DE LA PÊCHE AU RÉSERVOIR KIPAWA PAR RAPPORT À L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Selon le rapport sur l'industrie faunique comme moteur économique régional (ÉcoRessources 2014)<sup>1</sup>, le nombre de jours de pêche estimés en 2012 pour l'Abitibi-Témiscamingue par les Québécois est de 925 000 jours. Il est possible d'estimer l'apport des pêcheurs non-résidents en faisant un parallèle avec une autre étude économique réalisée en Abitibi-Témiscamingue. Selon les estimations tirées du Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue (PDRRF)<sup>2</sup>, le nombre de jours de pêche en 1999 était de 561 620 jours pour les résidents du Québec et de 192 890 jours pour les non-résidents. En supposant que le ratio entre les jours de pêche par les résidents du Québec et les non-résidents est encore semblable aujourd'hui, on peut estimer que le nombre de jours de pêche total pour l'Abitibi-Témiscamingue serait de 1 242 694 jours. À l'échelle provinciale, on observe une tendance à la baisse du nombre de pêcheurs non-résidents, toutefois, au réservoir Kipawa, la proportion de pêcheurs non-résidents est stable depuis 1989 selon le dernier recensement de pêche en 2014<sup>3</sup>, Toujours selon ce dernier recensement, l'effort total de pêche a été estimé à 31 932 jours-pêche pour 2014 (9260 pour les résidents et 22 672 pour les non-résidents). La pêche au réservoir Kipawa représente donc, à elle seule, environ 2,6 % de l'ensemble de l'activité de pêche en Abitibi-Témiscamingue.

---

<sup>1</sup> ÉcoRessources 2014. L'industrie faunique comme moteur économique régional. Une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs Québécois en 2012, ISBN : 978-2-550-70734-9

<sup>2</sup> SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue. Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, 197 p.

<sup>3</sup> LYCKE A. 2015. Recensement des pêcheurs sportifs, réservoir Kipawa, été 2014. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Québec. 29 p.

## **2. DÉPENSES ANNUELLES TOTALES EFFECTUÉES PAR LES PÊCHEURS QUÉBÉCOIS QUI FRÉQUENTENT LE RÉSERVOIR KIPAWA**

Le rapport d'ÉcoRessources (2014) estime les dépenses annuelles totales effectuées par les pêcheurs québécois qui fréquentent l'Abitibi-Témiscamingue à 84 500 000 \$. Considérant que les pêcheurs québécois du réservoir Kipawa représentent 1,0 % (9260 jours sur 925 000) de l'activité de pêche en Abitibi-Témiscamingue, on peut évaluer les dépenses des pêcheurs québécois à 845 000 \$ seulement pour le réservoir Kipawa. Les renseignements ne sont toutefois pas disponibles pour faire cette évaluation pour les pêcheurs non-résidents.

## **3. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT GÉNÉRÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE PAR LA PÊCHE AU KIPAWA**

Toujours selon le rapport d'ÉcoRessources (2014), le produit intérieur brut (PIB) généré par les pêcheurs québécois en Abitibi-Témiscamingue serait de 34 980 000 \$. En considérant que les pêcheurs québécois du réservoir Kipawa constituent 1,0 % de la pêche en Abitibi-Témiscamingue, le PIB généré en Abitibi-Témiscamingue par les activités de pêche des Québécois au réservoir Kipawa serait de 349 800 \$ soit 37,78 \$ par jour de pêche des Québécois.

Selon les estimations tirées du PDRRF, les retombées économiques moyennes par jour de pêche en 1999 étaient évaluées à 37 \$ pour les résidents du Québec et à 62 \$ pour les non-résidents. En supposant que le ratio entre les retombées économiques des résidents du Québec et des non-résidents soit semblable de nos jours et que les retombées économiques calculées en 1999 soient comparables au PIB calculé en 2012, on peut estimer que le PIB généré par les pêcheurs non-résidents serait de 63,30 \$ par jour de pêche. En incluant les sommes associées aux non-résidents, le PIB en Abitibi-Témiscamingue généré par la pêche au réservoir Kipawa peut être évalué à un minimum de 1 784 938 \$ par année. Encore une fois, ce PIB ne tient pas compte des dépenses d'exploitation des organismes accueillant les pêcheurs.

En se référant aux données du recensement de pêche de 2014, on peut ventiler les retombées économiques selon l'espèce pêchée. Selon le rapport d'ÉcoRessources (2014), le montant moyen dépensé par les pêcheurs québécois au doré et au touladi est très semblable (59,91 \$/jour comparativement à 59,79 \$/jour). Au réservoir Kipawa, l'effort de pêche est majoritairement orienté vers le doré et le touladi. La pêche aux autres espèces reste globalement marginale selon les entrevues réalisées en 2014 avec les pêcheurs. Considérant qu'au réservoir Kipawa la pêche au doré jaune est cinq fois plus importante en termes d'effort que la pêche au touladi (145 938 heures pour 29 279 heures), on peut estimer le PIB annuel pour la pêche au doré à 1 486 672 \$ et pour le touladi à 298 266 \$. Toutefois, il faut rester prudent avec cette ventilation des retombées économiques par espèce, car plusieurs pourvoyeurs nous confirment que le fait de pouvoir offrir simultanément deux espèces fortement recherchées est un atout majeur pour attirer des clients. Les retombées de la pêche aux touladis et aux dorés sont donc intimement liées.

#### **4. REVENUS FISCAUX POUR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRÉS PAR LA PÊCHE AU KIPAWA**

Selon le rapport sur l'industrie faunique, les revenus fiscaux pour le gouvernement générés par la pêche des Québécois en Abitibi-Témiscamingue seraient de 10 520 000 \$. Ces revenus fiscaux pour les deux paliers de gouvernement incluent notamment la vente des permis, les taxes et les impôts générés par la pêche. Les revenus fiscaux générés par les pêcheurs québécois au réservoir Kipawa peuvent donc être évalués à 105 200 \$ par année. Pour inclure la contribution des non-résidents à cette évaluation, nous avons fait appel à la même logique de calcul qui utilise les ratios provenant du PDRRF. Ces revenus passent donc à 536 777 \$ par année en incluant les pêcheurs non-résidents au calcul. Les revenus fiscaux annuels pour le gouvernement correspondent pour la pêche au doré à 447 081 \$ et pour le touladi à 89 696 \$.

## **5. REVENUS DIRECTS DE LA PÊCHE POUR LES POURVOIRIES DU RÉSERVOIR KIPAWA**

Chaque pourvoirie du Québec se voit dans l'obligation de produire au Ministère un rapport d'activité annuel afin de maintenir son permis. Ce rapport fait notamment état de la clientèle accueillie, des prélèvements fauniques réalisés et des revenus générés par les différents services offerts. Pour les pourvoiries du réservoir Kipawa, il est donc possible d'isoler les revenus directs liés à la pêche. Ces revenus sont principalement associés à la vente de forfaits auprès des clients. Les revenus totaux déclarés générés par les activités de pêche des pourvoyeurs du réservoir Kipawa pour l'année 2014 sont de 1 186 660 \$. De ces 20 pourvoyeurs, trois n'ont eu aucun revenu en 2014, huit ont eu des revenus annuels associés à la pêche inférieurs à 25 000 \$ et neuf ont eu des revenus supérieurs à 25 000 \$.

## **CONCLUSION**

Cette évaluation confirme donc l'importance économique de la pêche au réservoir Kipawa qui génère des retombées en Abitibi-Témiscamingue d'au minimum 1,8 million de dollars annuellement et des revenus pour les gouvernements d'au moins 500,000 dollars par année. Toutefois, cette évaluation ne tient pas compte des dépenses d'exploitation des pourvoyeurs ou de tous autres organismes, privés ou publics, accueillant des pêcheurs. Ces dépenses d'exploitation sont pourtant importantes puisque les revenus directs de la pêche des 20 pourvoiries en exploitation au réservoir Kipawa étaient de 1,2 million de dollars en 2014. On peut donc affirmer que la pêche au réservoir Kipawa est un moteur économique significatif en Abitibi-Témiscamingue et que les efforts importants du Ministère et des acteurs régionaux pour assurer une pêche de qualité qui maintiendra cette industrie sont largement justifiés.

Considérant que certaines données utilisées pour réaliser les calculs de ce rapport dataient de plus de dix ans, il serait intéressant d'obtenir des renseignements plus à jour, notamment en réalisant un sondage spécifique pour le réservoir Kipawa ou en incluant des paramètres économiques lors du prochain recensement des pêcheurs sportifs au réservoir.

## EN RÉSUMÉ

Tableau 1. Synthèse des retombées économiques annuelles de la pêche au réservoir Kipawa

	JOURS DE PÊCHE	DÉPENSES PAR LES PÊCHEURS QUÉBÉCOIS	PIB TOTAL GÉNÉRÉ EN A-T			REVENUS FISCAUX POUR LE GOUVERNEMENT			REVENU DE PÊCHE DES POURVOYEURS EN 2014
			Doré	Touladi	Total	Doré	Touladi	Total	
<b>Pêche en Abitibi- Témiscamingue (A-T) Pêche au réservoir Kipawa</b>	1,2 M \$	84,5 M \$ *	ND	ND	35,0 M \$*	ND	ND	10,5 M \$*	ND
	31 K	845 K \$ *	1,5 M \$**	298 K \$**	1,8 M \$**	446 K \$**	90 K \$**	536 K \$**	1,2 M \$

**Note :** \* Cette évaluation ne tient pas compte des dépenses des non-résidents et des dépenses d'exploitation des organismes accueillant des pêcheurs.

\*\* Cette évaluation comprend les dépenses des non-résidents mais ne tient pas compte des dépenses d'exploitation des organismes accueillant des pêcheurs.

**K** Millier

**M** Million